



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUIN 2021

Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Angélique HRYNIUKA, Patrick LEBAILLIF, Virginie HERVOUET, Nathalie AUROUX, Vincent COUTEAU, Axel INGWILLER, Vanessa YHUEL, Alexandre CHAPELON, Martine LEREBOURG, Laurent LAROCHE.

Étaient absents excusés : A Fabienne MAHÉ qui a donné pouvoir à Jérôme LEROY.
Christophe BLACQUE

Virginie HERVOUET a été nommé secrétaire

.....

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

.....

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

Date de convocation : 17 juin 2021

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2021.
- ✓ Vote subvention pour l'association détente loisirs (**délibération**).
- ✓ Décision Modificative Budget (**délibération**).
- ✓ Convention SAFER (**délibération**).
- ✓ Conventions AL DENTE : Les drôles de sœurs de Cendrillon et La belle-mère de Blanche Neige (**délibération**).
- ✓ Remboursement location salle des fêtes (**délibération**).
- ✓ Projet Ecole (**délibération**).

- ✓ Convention ANTAI « Agence Nationale de Traitement Autorisés des Infractions » (**délibération**).

Débat sans délibération / Informations diverses

- ✓ Commission de contrôle des listes électorales : propositions pour les délégués de l'administration et du TGI.
- ✓ Salle des fêtes : douche
- ✓ Route des Groux : intersection des Groux (vitesse)
- ✓ Panneau Pocket

Monsieur le Maire accueille et salue la présence de la Députée de circonscription, Agnès THILL.

- Approbation du procès-verbal du 13/04/2021 : approuvé à l'unanimité.
- Vote subvention pour l'association détente loisirs
À la suite de la demande de subvention faite par l'association Détente et Loisirs et au vu de la participation d'une adhérente de Liancourt Saint-Pierre, et compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire du Covid-19, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 20 € à l'association.

Compte 6574 : au 21 juin 2021

Budget prévu : 14 000 ,00 €

Budget réalisé : 2 800,00 €

Reste : 11 200,00 €

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Décision Modificative Budget
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au budget 2021 telle que définie ci-dessus, opérations d'ordre à la demande de la perception.
 - Dépenses Fonctionnement compte 673 : - 1 213,74 €
 - Dépenses Fonctionnement compte 023 : + 1 213,74 €
 - Recettes Investissement compte 021 : + 1 213,74 €
 - Dépenses Investissement compte 45821 : + 1 213,74 €

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Convention SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural « Hauts de France »)
Considérant la volonté municipale de préserver et maintenir le caractère rural de la commune en encourageant notamment une politique d'aménagement des structures des exploitations agricoles et de protection des espaces naturels et paysagers-

Considérant l'offre de services de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural « Hauts de France » (SAFER) qui permet dans le cadre de ses missions de service public, d'assurer son concours aux collectivités territoriales pour mettre en œuvre, pour leur compte, des opérations foncières notamment, en donnant des informations sur le marché foncier, en négociant les transactions foncières, en gérant leur patrimoine agricole. -

Vu la proposition de convention formulée par la SAFER visant à définir les modalités d'un dispositif de veille et d'intervention foncière sur le territoire communal, dans le but de protéger les espaces naturels et ruraux et de permettre la réalisation de projets à vocation agricole, paysagère ou environnementale notamment par usage de son droit de préemption.

Vu les conditions financières liées à ce conventionnement prévoyant le versement d'un forfait annuel de 350€ HT Il est demandé au conseil municipal :

-d'autoriser M. le Maire à signer la convention de veille foncière avec la SAFER annexée à la présente délibération ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre.

-d'accepter la prise en charge, sur le budget communal, du forfait annuel de 350€ HT.

Après discussion, à 1 ABSTENTION et 4 CONTRES, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

La délibération a été votée.

- Conventions AL DENTE : Les drôles de sœurs de Cendrillon – report de l'année 2020

Monsieur le Maire informe son Conseil de la présentation théâtrale des Drôles de Sœurs de Cendrillon, par Al'Dente qui aura lieu le dimanche 07 novembre 2021 à 15 h, il demande l'accord pour signer la convention.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour un montant de 500 €.

La délibération a été votée à l'unanimité

- Conventions AL DENTE : la Belle-Mère de Blanche Neige – report de l'année 2020

Monsieur le Maire informe son Conseil de la présentation théâtrale de la Belle-Mère de Blanche Neige, par Al'Dente qui aura lieu le Dimanche 05 Décembre 2021, à 15 h, il demande l'accord pour signer la convention.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour un montant de 500 €.

La délibération a été votée à l'unanimité

- Remboursement location salle des fêtes

À la suite du confinement, les locataires n'ont pas pu utiliser la salle des fêtes et ont demandé le remboursement.

Le Conseil municipal accepte de procéder au remboursement des personnes suivantes :

- **M. et Mme BLANCOT** : chèque d'un montant de 125,00 € réglé le 27/01/2021.
- **Mme SABÉ Laëtitia** : chèque d'un montant de 125,00 € réglé le 30/01/2021.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Convention ANTAL : Signature d'une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I) pour la mise en place du Procès-Verbal électronique (PVe)

Monsieur le Maire rappelle que suite au constat effectué par la municipalité quant au non-respect des règles de stationnement des véhicules terrestres motorisés sur le territoire de la commune, et la persistance de conducteurs à ne pas respecter les règles, la commune doit se doter de nouveaux outils.

Il est proposé une convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le Territoire de la Commune ; elle doit être signée par le Préfet du Département, qui agit au nom et pour le compte de l'A.N.T.A. I, et le Maire de la Commune.

Elle a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le Territoire de la commune, les engagements de l'A.N.T.A. I, du Préfet et du Maire, ainsi que les règles de sécurité des systèmes de verbalisation électronique.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide à 1 ABSTENTION, 2 CONTRES et 10 POUR :

- D'approuver la mise en place du Procès-Verbal électronique,
- D'approuver les termes de la convention à intervenir définissant les modalités,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

La délibération a été votée

- Projet Ecole

L'école de Liancourt Saint-Pierre a fait l'objet d'un projet de regroupement de classes avec la commune de Fay-Les-Etangs et le RPI de Loconville pour répondre aux besoins exprimés par les enseignants et les parents. A ce jour, la commune de Fay-Les-Etangs s'est retirée et donc ce projet n'est plus d'actualité car trop onéreux pour les 2 communes restantes.

Cependant, les classes doivent être rénovées et mises aux normes afin de répondre aux obligations de mise en conformité pour l'accessibilité des ERP.

Le Conseil Municipal étudie la solution la mieux adaptée et propose de construire une seule classe avec les équipements nécessaires.

La délibération a été votée à l'unanimité.

oooooooo

Débat sans délibération / Informations diverses

- ***Commission de contrôle des listes électorales*** : propositions de noms pour les délégués de l'administration et du TGI.
- ***Salle des fêtes*** : l'idée de mettre une douche n'est pas réalisable.
- ***Route des Groux*** : intersection des Groux (vitesse) ; après étude il n'y a pas de possibilité de mettre un ralentisseur.

- **Panneau Pocket :**

Soucieux de se rapprocher encore un peu plus de ses habitants, Monsieur le Maire propose à son Conseil un outil de communication supplémentaire l'**application Pocket**. Ce système simple et efficace prévient instantanément les citoyens par notification sur les smartphones et tablettes des alertes et des informations de la commune. Avec cette application, ce sont les informations qui viennent aux administrés.

Le Conseil est en accord avec la proposition de Monsieur le Maire.

- **Commission chemins** prévue le samedi 03 juillet 2021 à 10 h 00.
- **Projet école** : réunion prévue le samedi 10 juillet 2021 à 10h 00.
- Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres pour rappeler aux administrés l'arrêté établi par le Préfet de l'Oise encadrant les nuisances sonores.
- **City-Stade** : le projet suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 46.

Liste des délibérations :

- ✓ Vote subvention pour l'association détente loisirs (**délibération n°2021-17**).
- ✓ Décision Modificative Budget (**délibération n°2021-18**).
- ✓ Convention SAFER (**délibération n°2021-19**).
- ✓ Convention AL DENTE : Les drôles de sœurs de Cendrillon (**délibération n°2021-20**)
- ✓ Convention AL DENTE : La belle-mère de Blanche Neige (**délibération n°2021-21**)
- ✓ Remboursement location salle des fêtes (**délibération n°2021-22**).
- ✓ Convention ANTAI « Agence Nationale de Traitement Autorisés des Infractions » (**délibération n°2021-23**)
- ✓ Projet Ecole (**délibération n°2021-24**).

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p> <p>Virginie HERVOUET</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Au registre suivent les signatures des membres :

Nathalie AUROUX	Patrick LEBAILLIF
Alexandre CHAPELON	Vanessa YHUEL
Angélique HRYNIUKA	Jérôme LEROY
Vincent COUTEAU	Laurent LAROCHE
Martine LEREBOURG	Axel INGWILLER
Fabienne MAHÉ a donné pouvoir à Jérôme LEROY	Jérôme LEROY